



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
ACTION DE L'ETAT EN MER

Fort-de-France, le 8 janvier 2015

N° 2 CZM/AEM/NP



COMMANDEMENT DE LA
ZONE MARITIME ANTILLES

Action de l'Etat en Mer

Dossier suivi par : SM Goujas
Tél : 05 96 39 50 59

Le contre-amiral Georges Bosselut
Commandant de la zone maritime Antilles

à

Destinataires « in fine »

OBJET : Avis aux navigateurs n° 011/14.

MARTINIQUE – CAP TRANQUILLE, COMMUNE DE BELLEFONTAINE

Dans le cadre de l'étude des cétacés, un dispositif d'enregistrement sous-marin est installé depuis le 22 novembre à la profondeur de 30 mètres à la position : 14°39,49'N / 061°09,53'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France n° 1213/14.

Pour le commandant de la zone maritime et par délégation,
Le commissaire en chef de 2^{ème} classe Sébastien Maveyraud
Chef de la division « action de l'Etat en mer » aux Antilles.

DESTINATAIRES :

- SHOM
- DM FDF
- DM PTP
- CROSSAG
- DOUANES FDF
- PHARBAL FDF
- PHARBAL PAP
- PILOTAGE FDF
- PILOTAGE PTP
- CZM GUYANE
- PORT FDF
- PORT PTP
- COMGEND FDF
- COMGEND PTP
- VENTOSE
- GERMINAL
- DUMONT D'URVILLE
- VIOLETTE
- MAITO
- LA CAPRICIEUSE
- LA GRACIEUSE
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM)

COPIES :

- EMIA Cellule Mer
- DIVISION AEM
- Archives